

ECO 61 2016.RRGR.945

Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 1

Le 31.05.2018 / CDA

Loi sur le commerce et l'industrie (LCI) (Modification)

Auteur-e-s	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+	-
					++	--
PLR (Saxer)	8	2 (nouveau)		Complément à la fin de l'article : <u>Le taux d'intérêt maximal ne dépassera pas le taux d'intérêt de la Confédération pour les crédits à la consommation.</u>	+	